

Association

La Mauriennerie

Réunion Conseil d'Administration

du 18 février 2025 à 18h00

Procès-verbal

Secrétaire de séance : Nicole USAI

Membres présents :

Odile PIATON, Isabelle LACOURT, Martine MASSON, Agnès GONTIER, Noëlle GOUILLOUD-BONNIVARD, Nadine BLANC-TAILLEUR, Annie VINCENT, Patrick LARRRIBAT, Robert RICHARD, Gérard ZOELLER, Laurence DUFOUR, Nicole USAI, Gérard DAMEVIN,

Membres excusés : Marie-France RANCUREL, Pierre-Louis REMY, Jocelyne DEJEAN, Florian PERNET, Agnès GONTIER,

Également présent : Patrick SOYER,

Les membres du CA se sont réunis le 18 février 2025 à 18 heures dans la salle de Cré@pôle à Saint Jean de Maurienne.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés (*liste des participants en annexe*).

La réunion est présidée par Mme PIATON Odile en qualité de présidente en exercice de l'association.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Validation de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre le Sirtomm et La Mauriennerie.
- 2) Information /échange sur la future embauche
- 3) Information /échange sur l'inauguration du local (18 mars 18h00)
- 4) Questions diverses.

1) Validation de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre le Sirtomm et La Mauriennerie :

La Présidente présente les modifications apportées à la convention, cela concerne essentiellement la subvention de fonctionnement initialement calculée au tonnage détourné, qui est remplacée par un montant fixe de 2500€/an sur 3 ans.

Après la mise au vote, la convention est adoptée à l'unanimité.

2) Information /échange sur la future embauche :

Odile PIATON présente la fiche de poste, (voir document en pj).

Après un échange sur cette fiche de poste, il ressort l'intérêt de :

- préciser que les samedis peuvent être travaillés.

- voir comment se mettre en conformité pour l'obligation de la mutuelle pour le salarié

Il est proposé d'envisager, en fonction du bilan financier en fin d'année, d'accorder une prime au salarié, mais qu'il est impossible de l'envisager à priori.

Il n'existe pas de convention collective pour cette catégorie d'emploi.

Le planning proposé est le suivant :

Diffusion de la fiche de poste => à partir du 19 février

Date limite des réponses => 10 mars

Tri des candidatures => 12 mars 17h30 (salle Cré@pôle)

Jury de recrutement => 20 mars.

Après cet échange et la modification concernant le travail du samedi, la fiche est validée.

3) Informations /échanges sur l'inauguration du local :

La date de l'inauguration est fixée le mardi 18 mars à 18H00 (Information post-réunion, l'horaire est décalée à 18h30).

Il est proposé d'inviter les personnes suivantes :

- les élus du conseil communautaire de la 3CMA, l'ensemble des maires de la 3CMA

- Madame la sous-préfète, Madame la députée, le Président et les 2 conseillers départementaux,

- Le Président et directeur du SIRTOMM,

- Les entreprises ayant travaillé sur place,

- les Présidents des associations partenaires,

- Les adhérents,

- La presse

- Les différents partenaires, ainsi que les responsables des ressourceries visitées.

Il est envisagé de faire une illustration sous la forme de photos et d'un diaporama des travaux réalisés.

4) Questions diverses

Néant.

Fin de la séance : 19h30